Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 059-215905209-20260929-2026_36-DE

COMMUNE DE RUMILLY-EN-CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 23/09/2026

EFFECTIF LÉGAL : 15

EFFECTIF EN EXERCICE : 15

EFFECTIF VOTANT : 15

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le vingt-trois septembre, se sont réunis à la mairie en salle des cérémonies, sous la présidence du Maire.

Etaient présents : M. FICHAUX, Mme. WATTELLE, M. LEPILLIEZ, Mme. CARRÉ, M. GOSSELLET, Mme. CARON, M. SELTENSPERGER, Mme MAÏA, Mme. JOLY, M. DESSEINT, M. BISIAUX, M. LIENARD, Mme. HEUDE (arrivée à 19h).

Etaient absents : M. GODECHOUL, Mme. COCHET.

Ont donné pouvoir : M. GODECHOUL à M. FICHAUX, Mme. COCHET à M. LIENARD.

Quorum : oui

Secrétaire de séance : Véronique MAÏA

Objet de la délibération : Avis enquête publique parc éolien VILLERS-PLOUICH.

Numéro de la délibération : 2026-36

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code de l'environnement, et notamment son article L. 181-10-1 relatif à la consultation du public ;
VU l'arrêté préfectoral de la Préfecture du Nord en date du 17 septembre 2026 ordonnant l'ouverture de la consultation du public du 12 octobre 2026 au 12 janvier 2027 inclus ;
VU le dossier de demande d'autorisation environnementale présenté par la société Nouvergies (dont le siège social est situé 5 rue Jean Monnet, 94130 Nogent-sur-Marne) pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien composé de trois mâts et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Villers-Plouich ;
VU l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ;

CONSIDÉRANT L'implantation du projet au niveau du secteur de « La Vacquerie » sur la commune de Villers-Plouich.
CONSIDÉRANT Les impacts potentiels de ce projet (paysagers, acoustiques, environnementaux, biodiversité) examinés dans l'étude d'impact.

Le dossier d'enquête publique est consultable sur les sites internet de la préfecture du nord et www.registre-dematerialise.fr/7660/

Monsieur le Maire propose d'**ÉMETTRE un avis DÉFAVORABLE** sur le projet de parc éolien « de la Vacquerie » à Villers-Plouich, pour les motifs suivants :

- **Saturation paysagère :** Le territoire du Cambrésis et les communes environnantes présentent déjà une forte densité d'aérogénérateurs, créant un effet d'encerclement visuel pour les habitants.
- **Impact environnemental et patrimonial :** Les risques potentiels sur la faune locale, la biodiversité ainsi que l'impact visuel à proximité de sites patrimoniaux ou mémoriels historiques de la zone.
- **Nuisances pour les riverains :** Risques accrus de nuisances lumineuses dégradant le cadre de vie.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 059-215905209-20260929-2026_36-DE

Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis DÉFAVORABLE par un vote à :

3 absentions et 12 voix CONTRE le projet.

La secrétaire de séance
Véronique MAÏA

Le président de séance,
M. le Maire, Jean FICHAUX

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Publié le 01/10/2026

MAIRIE DE RUMILLY EN CAMBRÉSIS
NORD